



**N.B.**

**La forme masculine utilisée dans ce document désigne toutes les personnes, sans distinction de genre, dans le seul objectif d'alléger le texte.**

**Les valeurs correspondent au dernier jour de l'année ou du mois, sauf indication contraire.**

**© 2024 – EVAM, Lausanne**

Reproduction autorisée avec indications de la source

Rédaction, coordination et graphisme

Photographies

Pour obtenir un exemplaire imprimé

**EVAM**

**glennmichel.com**

**info@evam.ch**

4  
7  
11  
22

Pour découvrir notre rapport d'activité complet, veuillez scanner le QR code ci-dessous ou visiter notre site web à l'adresse suivante : [rapports-dactivite.evam.ch](https://rapports-dactivite.evam.ch)



# Mot du directeur

## Bilan 2023

À l’instar de 2022, l’année 2023 a été une année exceptionnelle pour l’EVAM. Le nombre de personnes prises en charge par notre établissement est resté au-dessus de 11600 tout au long de l’année, atteignant un pic de 12614 en décembre. Le nombre de mineurs non accompagnés a continué de fortement augmenter, passant de 186 fin 2022 à 382 au 31 décembre 2023. Le nombre de personnes hébergées a également progressé de plus de 1100. Cela signifie davantage de structures d’hébergement collectif, d’appartements, de travaux, de logistique et d’infrastructures informatiques, mais aussi une augmentation du personnel pour répondre aux besoins croissants et assurer un accompagnement professionnel et une assistance conforme au cadre légal pour tous nos bénéficiaires.

Je tiens à exprimer mes chaleureux remerciements à toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs qui ont rendu possible que nous relevions positivement les nombreux défis que nous avons rencontrés. Ces défis persistent, le SEM prévoyant une nouvelle intensification des flux migratoires pour la deuxième moitié de 2024.

En dépit d’un marché du travail difficile, caractérisé par un manque de main-d’œuvre qualifiée, l’EVAM a réussi à recruter plusieurs centaines de nouveaux collègues dans tous les métiers confondus. Cela représente un exploit et témoigne, à mon sens, que malgré les contraintes, les exigences et les inconvénients, il est attractif, intéressant et valorisant de travailler pour notre établissement.

Au cours de l’année, de nombreux partenariats se sont intensifiés ou ont été créés, que ce soit avec les communes – je salue en particulier les discussions très constructives avec l’Union des Communes Vaudoises (UCV) et l’Association des Communes Vaudoises (AdCV) concernant les défis de l’hébergement – les bénévoles et, plus largement, le monde associatif, les nombreuses personnes qui continuent à héberger des migrants chez elles, ainsi que les différents services de l’État avec lesquels nous collaborons et qui nous appuient.



## Perspectives 2024

Pour l'année en cours, l'adaptation de nos structures à l'évolution des besoins, toujours à la hausse pour l'instant, reste bien entendu un défi de premier plan. Cela ne doit pas occulter d'autres enjeux pour les mois à venir. J'en citerai ici quelques-uns :

L'intégration de nos bénéficiaires dans la société et l'économie de notre pays doit continuer à faire l'objet d'efforts particuliers. Nous déployons ainsi une approche ciblée pour les personnes provenant d'Ukraine, afin d'augmenter significativement leur intégration sur le marché de l'emploi, conformément à l'objectif fixé par le Conseil fédéral. Une attention particulière est portée aux difficultés et obstacles rencontrés par les femmes dans leurs efforts d'intégration. Dans ce contexte, la création prochaine d'un centre de vie enfantine permettra à la fois de socialiser les enfants en âge préscolaire, de former des personnes migrantes aux métiers de la petite enfance et de permettre aux parents de suivre des cours ou des mesures en vue de leur intégration.

Ensuite, avec nos partenaires, principalement la Direction générale de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ) et le Service des curatelles et tutelles professionnelles (SCTP), nous mettons en œuvre une ambitieuse feuille de route autour de la protection, de l'accompagnement et de la prise en charge des mineurs non accompa-

gnés. Ces travaux, qui ont commencé, vont durer jusqu'à l'été 2025. Il s'agit notamment de revoir les concepts socio-éducatifs dans une démarche coopérative et participative.

Enfin, nous accordons une importance croissante à la santé, à la sécurité et à la qualité de vie au travail. Une démarche d'analyse, qui aboutira à un plan d'action concernant les risques psychosociaux, est actuellement en cours avec des spécialistes d'Unisanté. Il s'agit d'assurer à nos collaboratrices et collaborateurs un environnement de travail propice à leur épanouissement, dans une mission qui fait sens et avec des relations sereines entre collègues et avec la hiérarchie. En effet, nous devons non seulement continuer à attirer de nouveaux talents, mais également tout faire pour conserver les collègues qui nous apportent leurs compétences et leur engagement.

**Erich Dürst**  
Directeur de l'EVAM

# Rapport financier 2023

## Compte de résultat // en CHF

	31.12.2023	Budget au 31.12.2023	31.12.2022
<b>Produits d'exploitation</b>			
Financement cantonal	326 870 914,15	117 830 948,17	214 455 490,25
Produits d'hébergement	9 194 452,61	6 051 698,00	7 365 282,65
Produits des frais médicaux	2 258 852,82	1 339 391,57	2 168 730,82
Autres produits - facturations diverses	6 283 040,31	3 722 808,07	4 824 186,42
Revenus des requérants	9 012 572,66	5 722 894,17	8 109 926,99
Produits divers	16 499,92	36 740,00	141 007,86
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>353 636 332,47</b>	<b>134 704 479,98</b>	<b>237 064 624,99</b>
<b>Charges d'exploitation</b>			
Prestations d'assistance, d'hébergement et d'encadrement			
Charges d'assistance	- 60 298 315,44	- 19 124 901,28	- 44 665 607,13
Loyers et charges des appartements, foyers et locaux	- 86 164 121,08	- 26 549 591,90	- 59 403 339,75
Électricité des appartements, foyers et locaux	- 2 883 529,89	- 1 741 770,00	- 1 734 258,14
Frais médicaux (y.c. honoraires courtier)	- 68 329 214,16	- 22 791 094,11	- 45 654 945,93
Frais de surveillance	- 16 379 697,51	- 3 715 172,24	- 8 560 197,50
Frais d'exploitation des mesures d'intégration	- 8 928 558,86	- 1 759 905,00	- 3 521 939,99
Charges de personnel	- 94 077 719,75	- 50 260 077,65	- 61 309 053,54
Autres charges d'exploitation			
Frais de véhicules	- 439 402,33	- 179 330,00	- 267 605,97
Assurances et taxes	- 499 297,52	- 293 588,00	- 453 734,72
Développements et exploitation de l'informatique	- 4 675 381,89	- 2 139 000,00	- 3 175 599,60
Honoraires de tiers	- 582 421,98	- 314 773,00	- 324 678,56
Frais de télécommunications	- 223 980,40	- 200 000,00	- 184 890,90
Frais divers d'administration	- 978 253,43	- 477 900,00	- 755 280,85
Frais bancaires liés aux versements des prestations	- 266 614,43	- 244 000,00	- 266 388,19
Pertes sur débiteurs	- 579 025,19	- 209 500,00	- 156 463,25
Amortissements, provisions et corrections de valeur			
Amortissements des immobilisations	- 6 153 198,86	- 4 956 450,96	- 5 159 999,43
Correction de valeur des créances de bénéficiaires & tiers	- 400 000,00	-	- 250 000,00
Attributions aux provisions (annexe 7)	- 597 360,00	- 184 443,00	- 492 776,00
Dissolutions des provisions (annexe 7)	150 000,00	-	52 700,00
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>- 352 306 092,72</b>	<b>- 135 141 497,14</b>	<b>- 236 284 059,45</b>
<b>Résultat d'exploitation avant résultat financier</b>	<b>1 330 239,75</b>	<b>- 437 017,16</b>	<b>780 565,54</b>
Charges financières	- 230 228,44	- 250 567,00	- 232 417,42
<b>Résultat financier</b>	<b>- 230 228,44</b>	<b>- 250 567,00</b>	<b>- 232 417,42</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>1 100 011,31</b>	<b>- 687 584,16</b>	<b>548 148,12</b>
Charges extraordinaires	- 9 392,60	-	- 4 428,30
Produits extraordinaires	4 368,10	687 584,15	50 240,90
Produits s/ventes d'immeubles	-	-	-
<b>Résultat extraordinaire (annexe 10)</b>	<b>- 5 024,50</b>	<b>687 584,15</b>	<b>45 812,60</b>
Charges exercices antérieurs	-	-	-
Produits exercices antérieurs	-	-	10 131,80
<b>Résultat hors période (annexe 11)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>10 131,80</b>
<b>EXCÉDENT DE RECETTES L'EXERCICE</b>	<b>1 094 986,81</b>	<b>- 0,01</b>	<b>604 092,52</b>
Dissolution (+) / attribution (-) au Fonds d'égalisation	- 1 094 986,81	-	- 604 092,52
<b>Résultat de l'exercice en faveur du Canton de Vaud</b>	<b>0,00</b>	<b>-</b>	<b>0,00</b>

<b>ACTIF</b>	31.12.2023	31.12.2022
<b>Actif circulant</b>		
<b>Trésorerie</b>	<b>9 306 308,54</b>	<b>821 736,85</b>
Caisses	440 232,20	192 924,40
Compte de chèques postaux	7 964 869,89	-
Banques	901 206,45	628 812,45
<b>Créances résultant de prestations d'assistance et de services (annexe 2)</b>	<b>2 634 703,10</b>	<b>2 302 199,97</b>
Créances envers des bénéficiaires et des tiers	7 284 703,10	6 552 199,97
Correction de valeur	- 4 650 000,00	- 4 250 000,00
<b>Autres créances à court terme</b>	<b>13 233 369,03</b>	<b>18 528 392,04</b>
Compte-courant État de Vaud (annexe 3)	4 215 063,23	9 238 711,66
Compte-courant SRC	1 145 447,34	2 121 388,74
Compte-courant BCI	6 528 880,01	6 354 467,83
Compte-courant CSIR	673 144,70	468 678,20
Autres créances diverses	670 833,75	345 145,61
<b>Actifs de régularisation</b>	<b>4 146 804,58</b>	<b>4 255 881,75</b>
Assistance versée d'avance	3 001 959,35	2 811 846,55
Actifs transitoires divers	1 144 845,23	1 444 035,20
<b>Total actif circulant</b>	<b>29 321 185,25</b>	<b>25 908 210,61</b>
<b>Actif immobilisé</b>		
<b>Immobilisations corporelles (annexe 4 &amp; 5)</b>		
Matériel informatique	787 459,22	719 448,16
Matériel et outillage	162 796,54	104 124,94
Mobilier de bureau	279 314,33	196 763,21
Véhicules	79 417,84	1,00
Infrastructures	7 468 845,23	5 487 072,62
Immeubles	62 735 598,12	64 213 948,19
<b>Total actif immobilisé</b>	<b>71 513 431,28</b>	<b>70 721 358,12</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>100 834 616,53</b>	<b>96 629 568,73</b>

<b>PASSIF</b>	31.12.2023	31.12.2022
<b>Capitaux étrangers</b>		
<b>Capitaux étrangers à court terme</b>		
<b>Dettes résultant d'achats de biens et de prestations de services</b>	<b>22 196 334,02</b>	<b>15 461 931,16</b>
<b>Dettes à court terme portant intérêts</b>	<b>3 334 665,78</b>	<b>3 331 469,78</b>
Prêt du SEM	127 652,00	127 652,00
Emprunts sous garantie de l'État (annexe 6)	3 207 013,78	3 203 817,78
<b>Autres dettes à court terme</b>	<b>1 498 877,95</b>	<b>2 596 755,60</b>
Autres dettes diverses	1 498 877,95	2 596 755,60
<b>Passifs de régularisation</b>	<b>2 978 171,06</b>	<b>2 620 524,14</b>
Passifs transitoires divers	1 414 728,19	1 077 692,20
Passifs transitoires service du personnel	1 563 442,87	1 542 831,94
<b>Total capitaux étrangers à court terme</b>	<b>30 008 048,81</b>	<b>24 010 680,68</b>
<b>Capitaux étrangers à long terme</b>		
<b>Dettes à long terme portant intérêts</b>	<b>59 488 068,39</b>	<b>62 822 735,53</b>
Prêt du SEM	957 419,10	1 085 071,10
Emprunts sous garantie de l'État (annexe 6)	58 530 649,29	61 737 664,43
<b>Provisions</b>	<b>3 414 919,00</b>	<b>2 967 559,00</b>
PPE - Fonds de rénovation	43 947,00	43 947,00
Divers risques (annexe 7)	3 370 972,00	2 923 612,00
<b>Total capitaux étrangers à long terme</b>	<b>62 902 987,39</b>	<b>65 790 294,53</b>
<b>Total capitaux étrangers</b>	<b>92 911 036,20</b>	<b>89 800 975,21</b>
<b>Capitaux propres</b>		
Fonds d'égalisation (annexe 8)	6 828 593,52	6 224 501,00
Résultat de l'exercice en faveur de l'EVAM (annexe 9)	1 094 986,81	604 092,52
Résultat de l'exercice en faveur du Canton de Vaud (annexe 9)	-	-
<b>Total capitaux propres</b>	<b>7 923 580,33</b>	<b>6 828 593,52</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>100 834 616,53</b>	<b>96 629 568,73</b>

# Annexe aux comptes

## 1 Présentation des comptes

L'établissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) est un établissement autonome de droit public, doté de la personnalité juridique, conformément à l'article 9 de la Loi sur l'aide aux requérants d'asile et à certaines catégories d'étrangers (LARA).

Conformément à l'article 17 du Règlement d'organisation de l'EVAM, approuvé par le Conseil d'État le 18 décembre 2019 et prenant effet le 1<sup>er</sup> février 2020, les présents comptes annuels sont établis selon les dispositions du droit comptable suisse (titre trente-deuxième du Code des obligations, articles 957 à 960e).

Les principaux principes d'évaluation appliqués qui ne sont pas prescrits par la loi sont décrits ci-après.

Les finances de l'établissement sont gérées conformément aux principes de la légalité, de la régularité, de l'économie, de l'efficacité et de l'efficacités. Le budget et les comptes de l'EVAM doivent donner une situation claire, complète et véridique de la gestion financière, du patrimoine et des dettes.

## 2 Créances résultant de prestations d'assistance et de services

	31.12.2023	31.12.2022
Créances découlant de prestations d'assistance aux bénéficiaires relevant de la LARA	5 205 063,28	4 971 662,66
Créances dues pour des prestations d'assistance par des personnes bénéficiant d'un permis B, du temps de leur période de prise en charge LARA	1 117 089,85	977 477,91
Créances dues pour des prestations d'hébergement et de services délivrées par notre établissement à des personnes bénéficiant d'un permis B, aux œuvres d'entraide et services sociaux du Canton	962 549,97	603 059,40
<b>Valeur brute des créances</b>	<b>7 284 703,10</b>	<b>6 552 199,97</b>
. /. Correction de valeur	- 4 650 000,00	- 4 250 000,00
<b>Valeur nette des créances</b>	<b>2 634 703,10</b>	<b>2 302 199,97</b>

La valeur brute des créances au 31 décembre 2023 correspond à la somme des prestations facturées par l'établissement et toujours ouvertes à la date de clôture.

La correction de valeur est calculée en prenant en considération, tant les risques spécifiques que les risques généraux découlant de ces créances en regard de la nature de celles-ci, de la qualité des débiteurs, ainsi que de leur délai de récupération, lequel s'échelonne principalement à moyen et long terme. L'analyse effectuée en donne la conclusion que la couverture du risque doit être augmentée.

### 3 Détail des rubriques «État de Vaud»

	31.12.2023	31.12.2022
Solde compte-courant en faveur de l'État de Vaud	- 81 653 844,35	- 57 937 145,09
Actifs transitoires État de Vaud	85 868 907,58	67 175 856,75
<b>Solde en faveur de l'EVAM (+) / l'État de Vaud (-)</b>	<b>4 215 063,23</b>	<b>9 238 711,66</b>

#### 4 Règles et durées d'amortissements des immobilisations corporelles

<b>Matériel informatique</b>	Linéaire	3 ans
<b>Matériel et outillage</b>	Linéaire	3 ans
<b>Mobilier de bureau</b>	Linéaire	5 ans
<b>Véhicules</b>	Linéaire	5 ans
<b>Infrastructures</b>	Linéaire	5 à 13 ans
<b>Immeubles</b> Pour la valeur du parc au 01.01.2012 et acquisitions dès 2012 (au prorata mensualisé, pour les acquisitions de l'exercice sous revue)	Linéaire	50 ans
Pour les travaux de rénovations à plus-value (au prorata mensualisé, pour les travaux de l'exercice sous revue)	Linéaire	20 ans
Pour constructions neuves (gros œuvre et second œuvre) : (au prorata mensualisé, pour les travaux de l'exercice sous revue)	Linéaire	35 ans

## 5 Immobilisations corporelles

Au 31 décembre 2023, la valorisation au bilan tient compte des travaux de rénovations réalisés durant l'exercice. En 2023, l'établissement a continué son plan de rénovation sur principalement un objet de son parc immobilier.

Immeubles	Transferts RF	Valeurs ECA	Valeurs brutes au 31.12.2022	Rénovations/ construction	Valeurs brutes au 31.12.2023
Ecublens, Epenex 8	08.10.1999	2 810 050	4 447 087,16	5 067,80	4 452 154,96
Chavannes, Centrale 6	31.03.1999	2 815 046	3 753 137,98	0,00	3 753 137,98
Prilly, Chablais 37	17.07.1998	4 276 000	6 375 560,56	40 938,85	6 416 499,41
Prilly, Fontadel 6	03.04.1998	2 204 880	2 900 617,90	0,00	2 900 617,90
Prilly, Rapille 4	17.02.1997	4 607 863	4 277 107,65	13 381,75	4 290 489,40
Morges, St-Jean 11	11.02.1998	1 812 188	1 277 533,40	0,00	1 277 533,40
Lausanne, Aubépines 11-13	11.02.1998	5 059 020	7 826 563,95	1 423 741,09	9 250 305,04
Lausanne, Chablais 49	16.08.2000	5 268 470	2 340 846,84	51 288,60	2 392 135,44
Lausanne, Renens 6	23.09.1999	3 079 000	1 762 326,80	0,00	1 762 326,80
Lausanne, Tour-Grise 26	25.08.1995	6 382 719	7 134 643,95	0,00	7 134 643,95
Lausanne, Diablerets 3bis	04.10.1999	4 192 875	2 115 398,15	0,00	2 115 398,15
Payerne, Jomini 6	28.01.1999	3 749 145	1 120 384,35	0,00	1 120 384,35
Montreux, Baye 5	07.05.1999	864 227	415 563,00	3 220,20	418 783,20
Villeneuve, Narcisses 5	16.12.1998	3 473 458	1 540 876,15	0,00	1 540 876,15
Yverdon, Faïencerie 5	31.07.1998	4 683 750	3 520 029,25	0,00	3 520 029,25
Yverdon, Haldimand 11	14.12.1998	2 336 260	1 144 308,55	0,00	1 144 308,55
Yverdon, Montagny 27	24.07.1997	3 281 940	1 531 679,34	2 495,10	1 534 174,44
Yverdon, Uttins 11	24.07.1997	2 741 350	3 674 819,05	0,00	3 674 819,05
Leysin, Ste-Agnès	22.08.2011	5 846 600	4 825 290,44	0,00	4 825 290,44
L'Abbaye, Les Bioux	28.08.2012	1 524 646	1 599 771,50	0,00	1 599 771,50
Prilly, Fontadel 29	03.10.2013	2 272 500	3 446 340,00	0,00	3 446 340,00
Lausanne, Chasseron 1	15.11.2013	8 354 900	13 558 197,65	27 139,90	13 585 337,55
St-Prex, Gare 4	18.12.2015	1 419 200	1 660 840,00	0,00	1 660 840,00
Chamby, Cornaux 13	31.05.2016	1 806 979	1 991 650,40	19 499,79	2 011 150,19
Ollon, La Clairière	23.12.2015	4 005 080	1 170 346,50	2 375,85	1 172 722,35
<b>Totaux</b>		<b>88 868 146</b>	<b>85 410 920,52</b>	<b>1 589 148,93</b>	<b>87 000 069,45</b>

Les valeurs ECA au 31.12.2023 s'élevaient à CHF 88 868 146.-.

## 5 Immobilisations corporelles (suite et fin)

	31.12.2023	31.12.2022
<b>Valeurs nettes des immobilisations corporelles</b>		
Matériel informatique	3 924 143,22	3 204 369,49
Fonds d'amortissement du matériel informatique	- 3 136 684,00	- 2 484 921,33
<b>Valeur nette du matériel informatique</b>	<b>787 459,22</b>	<b>719 448,16</b>
Matériel et outillage	685 433,99	507 742,34
Fonds d'amortissement du matériel et outillage	- 522 637,45	- 403 617,40
<b>Valeur nette du matériel et outillage</b>	<b>162 796,54</b>	<b>104 124,94</b>
Mobilier de bureau	1 770 152,53	1 604 121,10
Fonds d'amortissement du mobilier de bureau	- 1 490 838,20	- 1 407 357,89
<b>Valeur nette du mobilier de bureau</b>	<b>279 314,33</b>	<b>196 763,21</b>
Véhicules	1 113 103,40	1 013 832,35
Fonds d'amortissement des véhicules	- 1 033 685,56	- 1 013 831,35
<b>Valeur nette des véhicules</b>	<b>79 417,84</b>	<b>1,00</b>
Infrastructures	25 010 236,73	20 816 881,50
Fonds d'amortissement des infrastructures	- 17 541 391,50	- 15 329 808,88
<b>Valeur nette des infrastructures</b>	<b>7 468 845,23</b>	<b>5 487 072,62</b>
Immeubles	87 000 069,45	85 410 920,52
Fonds d'amortissement des immeubles	- 24 264 471,33	- 21 196 972,33
<b>Valeur nette des immeubles</b>	<b>62 735 598,12</b>	<b>64 213 948,19</b>

## 6 Emprunts garantis par l'État

	31.12.2023	31.12.2022
Postfinance (Prêt à taux fixe avec échéance au 4 décembre 2024)	6 201 234,57	6 352 815,23
Postfinance (Prêt à taux fixe avec échéance au 29 avril 2025)	4 190 023,36	4 292 442,72
Postfinance (Prêt à taux fixe avec échéance au 31 décembre 2025)	1 075 520,14	1 640 877,16
BCV (Prêt à taux fixe avec échéance au 31 décembre 2025)	633 000,00	917 000,00
Postfinance (Prêt à taux fixe avec échéance au 2 avril 2027)	5 848 000,00	5 984 000,00
Postfinance (Prêt à taux fixe avec échéance au 13 septembre 2027)	743 850,00	760 950,00
Postfinance (Prêt à taux fixe avec échéance au 27 décembre 2027)	4 061 209,55	4 143 769,15
BCV (Prêt à taux fixe avec échéance au 7 mai 2028)	2 433 270,35	2 496 374,35
BCV (Prêt à taux fixe avec échéance au 30 juin 2028)	2 539 017,40	2 587 260,80
BCV (Prêt à taux fixe avec échéance au 10 août 2028)	1 536 720,00	1 572 880,00
Compenswiss (Prêt à taux fixe avec échéance au 19 novembre 2028)	2 520 000,00	2 576 000,00
BCV (Prêt à taux fixe avec échéance au 31 octobre 2032)	771 428,50	857 142,80
BCV (Prêt à taux fixe avec échéance au 28 novembre 2034)	5 633 328,00	5 849 996,00
BCV (Prêt à taux fixe avec échéance au 27 mai 2035)	3 793 561,20	4 023 474,80
Postfinance (Prêt à taux fixe avec échéance au 9 juillet 2031)	15 382 500,00	16 261 500,00
Postfinance (Prêt à taux fixe avec échéance au 27 juin 2031)	4 375 000,00	4 625 000,00
<b>Total emprunts garantis par l'État</b>	<b>61 737 663,07</b>	<b>64 941 482,21</b>
Part des emprunts garantis remboursables à court terme	3 207 013,78	3 203 817,78
Part des emprunts garantis remboursables à long terme	58 530 649,29	61 737 664,43
<b>Total emprunts garantis par l'État</b>	<b>61 737 663,07</b>	<b>64 941 482,21</b>

## 7 Provisions pour divers risques

	Variation	31.12.2023	31.12.2022
Remise en état des structures louées par l'établissement	447 360,00	3 370 972,00	2 923 612,00
<b>Total selon bilan</b>		<b>3 370 972,00</b>	<b>2 923 612,00</b>

Les principes de provisionnement sont revus périodiquement avec la direction de l'établissement selon des critères clairement explicités. Les règles d'attributions ou de dissolutions sont restées identiques au 31 décembre 2023.

## 8 Fonds d'égalisation

	31.12.2023	31.12.2022
Solde avant allocation du résultat de l'exercice	6 828 593,52	6 224 501,00
Attribution (+) / dissolution (-) au fonds d'égalisation	1 094 986,81	604 092,52
<b>Total</b>	<b>7 923 580,33</b>	<b>6 828 593,52</b>
Montant maximum autorisé du fonds d'égalisation selon l'art. 62 al. 3 LARA: (2023 = 5% de CHF 327 272 229,81) (2022 = 5% de CHF 214 455 490,25)	16 363 611,00	10 722 775,00

## 9 Affectation du résultat de l'exercice

	31.12.2023	31.12.2022
Résultat de l'exercice avant allocation au fonds d'égalisation	1 094 986,81	604 092,52
Dissolution (+) / Attribution (-) au Fonds d'égalisation	- 1 094 986,81	- 604 092,52
<b>Résultat de l'exercice après allocation au fonds d'égalisation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Montant à restituer au Canton conformément à l'art. 62 al. 3 LARA

## 10 Charges et produits extraordinaires

Ce groupe de comptes comporte des mouvements de nature extraordinaire et indépendant de l'activité de l'établissement, tels que des profits comptables sur des ventes d'actifs immobilisés ou encore une participation aux bénéfices de notre assureur.

## 11 Charges et produits hors périodes

Les transactions relatives aux exercices antérieurs à celui sous revue, concerne des règlements de dossiers relatifs à des structures d'hébergement.

## 12 Engagements envers l'institution de prévoyance

	31.12.2023	31.12.2022
Montant dû à la Caisse de pensions de l'EVAM	<b>22 230,40</b>	<b>18 030,80</b>

Au 31.12.2023, le solde dû à la Caisse de CHF 22 230.40 sera versé par l'EVAM en 2024.

## 13 Effectif du personnel de l'établissement

À l'instar de l'exercice précédent, le nombre d'emplois à plein-temps, en moyenne annuelle, était supérieur à 500 EPT au cours de l'exercice sous revue.

## 14 Cautionnements

	31.12.2023	31.12.2022
Garanties données en faveur des bailleurs équivalentes à deux ou trois mois de loyer net	10 211 952,84	8 116 716,63

## 15 Actifs mis en gage pour garantir des engagements de l'établissement

	31.12.2023	31.12.2022
Valeur brute au bilan de l'immeuble gagé auprès du SEM	2 392 135,44	2 340 846,84

## 16 Engagements hors bilan

	31.12.2023	31.12.2022
Des baux relatifs à la location de locaux administratifs ou de structures d'hébergement ont été conclus sur du moyen et long terme et certains engagements vont au-delà d'une année pour un montant total contractuel de :	<b>76 217 643,93</b>	<b>70 117 700,73</b>

La variation des engagements en 2023 s'explique notamment par la conclusion de nouveaux baux à loyer de longue durée durant l'exercice.

L'établissement n'a pas de contrats de leasing en vigueur au 31.12.2023

## 17 Évaluation des risques

La matrice des risques a été revue au printemps 2023 par le Conseil de Direction. En parallèle, un nouveau service en charge de la gestion des risques et du contrôle interne a été nouvellement créé et sera notamment en charge de la révision des risques de l'établissement.

## Flux de Trésorerie

	2023	2022
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
<b>Produits d'exploitation</b>		
Financement cantonal	326 870 914,15	214 455 490,25
Produits d'hébergement	9 194 452,61	7 365 282,65
Produits frais médicaux	2 258 852,82	2 168 730,82
Autres produits - facturations diverses	6 283 040,31	4 824 186,42
Revenus des requérants	9 012 572,66	8 109 926,99
Produits divers	16 499,92	141 007,86
Produits extraordinaires et hors périodes	4 368,10	60 372,70
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>353 640 700,57</b>	<b>237 124 997,69</b>
<b>Charges d'exploitation</b>		
Prestations d'assistance, d'hébergement et d'encadrement	- 243 006 504,80	- 163 317 600,39
Charges de personnel	- 94 072 419,75	- 60 372 013,69
Autres charges d'exploitation	- 8 244 377,17	- 5 584 642,04
Charges financières	- 230 228,44	- 232 417,42
Charges extraordinaires et hors périodes	- 9 392,60	- 4 428,30
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>- 345 562 922,76</b>	<b>- 229 511 101,84</b>
<b>Flux de trésorerie des comptes d'exploitation</b>	<b>8 077 777,81</b>	<b>7 613 895,85</b>
<b>Fonds de roulement (actifs circulants et dettes à court terme)</b>		
Créances résultants de prestations d'assistance et de service	- 732 503,13	- 598 577,09
Autres créances à court terme	5 295 023,01	- 12 559 915,98
Actifs de régularisation	109 077,17	- 2 652 457,38
Dettes résultant d'achats de biens et de prestations de services	6 734 402,86	11 287 037,47
Dettes à court terme portant intérêts	3 196,00	3 215,68
Autres dettes à court terme	- 1 097 877,65	1 577 876,67
Passifs de régularisation	375 414,78	355 577,27
<b>Flux de trésorerie du fonds de roulement</b>	<b>10 686 733,04</b>	<b>- 2 587 243,36</b>
<b>FLUX NET DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION</b>	<b>18 764 510,85</b>	<b>5 026 652,49</b>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Investissements sur informatique	- 719 773,73	- 922 830,20
Investissements sur matériel et outillage	- 177 691,65	- 132 506,25
Investissements sur mobilier de bureau	- 166 031,43	- 241 988,61
Investissements sur véhicules	- 99 271,05	-
Investissements sur infrastructures	- 4 193 355,23	- 1 518 218,85
Investissements sur immeubles	- 1 589 148,93	- 2 390 941,55
<b>FLUX NET DE TRÉSORERIE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>- 6 945 272,02</b>	<b>- 5 206 485,46</b>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Dettes à long terme portant intérêts	- 3 334 667,14	- 3 331 488,31
<b>FLUX NET DE TRÉSORERIE DE FINANCEMENT</b>	<b>- 3 334 667,14</b>	<b>- 3 331 488,31</b>
<b>VARIATION NETTE DE TRÉSORERIE</b>	<b>8 484 571,69</b>	<b>- 3 511 321,28</b>
Trésorerie initiale	821 736,85	4 333 058,13
Trésorerie finale	9 306 308,54	821 736,85
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>8 484 571,69</b>	<b>- 3 511 321,28</b>



# Rapport de l'organe de révision

Au Conseil d'Etat du Canton de Vaud, pour  
Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM), Lausanne

Lausanne, le 11 juillet 2024

## Rapport de l'organe de révision

### Rapport sur l'audit des comptes annuels



#### Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) (l'établissement), comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 6 à 19) sont conformes aux dispositions du Code des obligations articles 957 à 960<sup>e</sup>, à la loi cantonale sur l'aide aux requérants d'asile (LARA) et au règlement d'organisation de l'EVAM du 1<sup>er</sup> février 2020.



#### Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'établissement, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



#### Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil de direction. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport d'activité, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

**Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.**

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.



### Responsabilités du conseil de direction relatives aux comptes annuels

Le conseil de direction est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et au règlement d'organisation de l'EVAM. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil de direction est responsable d'évaluer la capacité de l'établissement à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de l'établissement à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le conseil de direction a l'intention de liquider l'établissement ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.



### Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse : <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

## Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires



Conformément l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil de direction.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA



Karine Badertscher  
Chamoso  
(Qualified Signature)



Jérémie Rouillard  
(Qualified Signature)

Experte-réviser agréée  
(Réviser responsable)



Recevez toute l'actualité de L'EVAM  
directement dans votre boîte mail.  
Inscrivez-vous en scannant le QR-code  
ci-dessus ou sur:  
[www.evam.ch/newsletter](http://www.evam.ch/newsletter)

#### **Siège administratif**

Route de Chavannes 33  
1007 Lausanne  
Tél. 021 557 06 00  
[info@evam.ch](mailto:info@evam.ch)  
[www.evam.ch](http://www.evam.ch)

#### **Antennes administratives**

Av. Haldimand 11  
1400 Yverdon-les-Bains  
Tél. 024 557 21 11

Avenue de Reller 22  
1800 Vevey  
Tél. 021 557 88 80